COMMUNION SOLENNELLE

Dimanche 22 juin 2025 à <u>10h</u> Fête-Dieu

(Date limite d'inscription lundi 5 mai 2025)

Avant de faire sa communion solennelle, il est mieux d'être confirmé.

1. Préparation

La Profession de Foi sera précédée d'une récollection assurée par MM. les chanoines à la Maison Saint-Vincent-de-Paul (47, avenue de l'Abreuvoir à Marly-le-Roi) le <u>samedi 21 juin 2025</u> de 9h30 à 17h (fin de la récollection à l'église).

Pour cette journée, les enfants apporteront un chapelet, un missel, de quoi écrire (pas de feuille volante ni de feuille de brouillon) et un pique-nique, ainsi que, éventuellement, votre livret de famille catholique si vous souhaitez que la Profession de Foi y soit mentionnée. Celui-ci vous sera rendu le dimanche soir, après la procession.

Nous leur demandons de <u>réviser les **prières**</u> suivantes : Pater, Ave Maria, Credo, Confiteor, Actes de Foi, d'Espérance, de Charité et de Contrition, ainsi que les <u>Commandements de Dieu</u>, en vue d'une interrogation écrite.

2. Cérémonie

Dimanche 22 juin, les enfants devront être à l'église à <u>9h45</u>.

Pour les filles: robe blanche fournie par la paroisse (<u>séance unique d'essayage le mercredi 19 mars 2025 de 15h45 à 17h à la Maison Saint-Vincent-de-Paul</u>), chaussures blanches, pas de gants; un voile et une petite couronne leur seront remis la veille. Retour des robes le <u>mercredi 26 juin</u> aux mêmes heures.
Pour les garçons: blazer (<u>séance unique d'essayage le mercredi 26 mars 2025 de 15h45 à 17h à la Maison Saint-Vincent-de-Paul</u>), pantalon citadin gris ou bleu, chemise blanche et cravate; un brassard à fixer au bras gauche leur sera remis la veille. Retour des blazers le mercredi 26 juin aux mêmes heures.

Veuillez noter que c'est <u>le matin</u> qu'ils feront leur <u>Communion Solennelle</u> (qu'ils n'oublient pas leur missel). <u>L'après-midi</u> (rendez-vous à l'église à <u>16h</u>), ils renouvelleront les vœux de leur baptême en faisant leur <u>Profession de Foi</u>. Les enfants recevront un cierge, ils ne doivent avoir rien d'autre à la main. (La procession de la Fête Dieu s'élancera à 16h45 et se terminera à 18h en l'église Saint-Vigor de Marly-le-Roi).

3. Inscription

L'inscription de votre enfant se fera <u>uniquement en ligne</u> sur le site de la Chapellenie <u>icrspfrance.fr/apostolats/port-marly</u> avant le lundi 5 mai 2025, comprenant :

- une participation, facultative en cas de difficultés, de 15 € par enfant afin de couvrir les différents frais.
- le certificat de baptême demandé doit être de moins de trois mois (ou à la rigueur <u>une photocopie du livret de famille catholique</u> et sont à envoyer à l'attention de Madame Glairon-Mondet, Maison Saint-François-de-Sales, 47ter avenue de l'Abreuvoir, 78160 Marly-le-Roi. Le certificat de baptême doit être <u>demandé par écrit</u> à la paroisse de baptême, en lui joignant une enveloppe affranchie avec votre adresse. Si votre enfant a été baptisé à la Chapellenie, vous devez en faire aussi la demande <u>tolérée par mail</u> à <u>secretarait.pm@gmail.com</u>.
- l'enveloppe demandée, timbrée et libellée à votre adresse, sera à remettre au chanoine lors de la première réunion.

En cas d'urgence uniquement (absence ou difficultés de dernière minute) contactez Madame Glairon-Mondet au 06 64 70 47 86, sinon privilégiez les mails portmarlyceremonies@gmail.com.